

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 15

Révision: 27.06.2018

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **DPD Acidifying**

Code du produit: 00512121, (4)512120BT, (4)512121BT, 502111, 00512129BT

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Réactif pour l'analyse de l'eau

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur :

Tintometer GmbH  
Schleefstraße 8-12  
44287 Dortmund  
Made in Germany  
www.lovibond.com

phone: +49 231 94510-0  
e-mail: sales@tintometer.de

Tintometer GmbH  
Division AQUALYTIC®  
Schleefstr. 12  
44287 Dortmund  
Made in Germany  
www.aqualytic.de

phone: +49 231 94510-755  
e-mail: sales@aqualytic.de

The Tintometer Limited  
Lovibond® House  
Sun Rise Way  
Amesbury  
Wiltshire SP4 7GR  
United Kingdom

phone : +44 1980 664800  
e-mail: SDS@tintometer.com

##### Service chargé des renseignements :

e-mail: sds@tintometer.de  
Département "sécurité des produits"

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+33 1 72 11 00 03  
Langue: anglais et français

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 15

Révision: 27.06.2018

**Nom du produit: DPD Acidifying**

(suite de la page 1)

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydrogénosulfate de sodium

**Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

**2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.


**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges**
**Description :** Préparation contenant des composés inorganiques.

**Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7681-38-1 EINECS: 231-665-7 Numéro index: 016-046-00-X Reg.nr.: 01-2119552465-36-XXXX	hydrogénosulfate de sodium	 Eye Dam. 1, H318	10-20%
---	----------------------------	--	--------

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1 Description des premiers secours**
**Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

**après ingestion :**

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Irritation et corrosion

après inhalation:

irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire

En cas d'ingestion en grande quantité:

état malade

vomissement

troubles gastro - intestinaux

troubles cardio-vasculaires

**Risques:** risque d'œdème pulmonaire

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxydes de soufre (SOx)

Oxyde de sodium

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 15

Révision: 27.06.2018

---

**Nom du produit: DPD Acidifying**


---

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité :**
    - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
    - Porter un vêtement de protection totale
  - **Autres indications**
    - Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
    - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
    - Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
- 

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
  - **Conseil pour les non-secouristes:**
    - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
    - Veiller à une aération suffisante
  - **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
  - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
  - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
    - Assurer une aération suffisante.
    - Recueillir par moyen mécanique.
    - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
  - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
    - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
    - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
- 

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
  - **Conseils pour une manipulation sans danger :** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
  - **Mesures d'hygiène :**
    - Eviter tout contact avec les yeux
    - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
    - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
    - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
  - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
  - **Stockage**
    - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
    - **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
    - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
      - Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
      - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
      - Protéger contre les effets de la lumière
      - Stocker à sec
      - Le produit est hygroscopique
  - **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
  - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
  - Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Procédures recommandées de contrôle:**
  - Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 15

Révision: 27.06.2018

---

**Nom du produit: DPD Acidifying**


---

(suite de la page 3)

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir point 7.

#### · Equipement de protection individuel :

##### · Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

##### · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre P2

##### · Protection des mains :

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

##### · Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm

##### · Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

##### · Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

##### · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

##### · Limitation et contrôle de l'exposition environnementale : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Aspect:

Forme / État physique : Tablettes

Couleur : blanc

· Odeur : inodore

· Seuil olfactif: Non applicable.

· valeur du pH (14,3 g/l) à 20°C: 2,4

· Point de fusion/point de congélation : Non déterminé

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non déterminé

· Point d'éclair : Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

· Température de décomposition : Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

#### · Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :

inférieure : Non applicable.

supérieure : Non applicable.

· Propriétés comburantes: Non

· Pression de vapeur : Non applicable.

· Densité à 20°C: 2,65 g/cm<sup>3</sup>

· Densité relative : Non déterminé.

· Densité de vapeur : Non applicable.

· Taux d'évaporation : Non applicable.

#### · Solubilité(s):

l'eau : soluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non applicable.

· Viscosité : Non applicable.

#### · Teneur en solvants :

solvants organiques 0,0 %

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 15

Révision: 27.06.2018

Nom du produit: DPD Acidifying

(suite de la page 4)

<b>Teneur en substances solides :</b>	100,0 %
<b>· 9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Solution aqueuse réagit avec les métaux  
Dans une solution aqueuse, dégagement de l'hydrogène au contact de métaux  
Un acide se forme au contact de l'eau ou de l'alcool  
Réactions aux alcalis puissants et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:**  
métaux  
aluminium
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### CAS: 7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium

Oral	LD50	2490 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :**  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Danger d'opacification de la cornée.

#### · Informations sur les composants :

##### CAS: 7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : fortes irritation)

- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 15

Révision: 27.06.2018

Nom du produit: DPD Acidifying

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique :

**CAS: 7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium**

EC50	190 mg/l/48h (Daphnia magna) (IUCLID)
------	--

##### · Toxicité sur les bactéries:

sulfate toxique &gt; 2,5 g/l

**CAS: 7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium**

EC10	>1000 mg/l (Pseudomonas putida) (16 h)
------	--

##### · Autres indications :

Toxique chez les poissons:  
sulfate > 7 g/l

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité .

##### · Autres indications :

Préparation contenant des composés inorganiques.

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

#### · 12.6 Autres effets néfastes

Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges cautérisants avec l'eau.

Effet nocif par modification du pH.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

##### · Pollution des eaux :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

##### · Catalogue européen des déchets

16 05 07*	produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
-----------	---

##### · Emballages non nettoyés :

##### · Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

##### · Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### · 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA	néant
-------------------	-------

#### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, IMDG, IATA	néant
-------------------	-------

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA	néant
· Classe	

#### · 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	néant
-------------------	-------

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin :	non
--------------------	-----

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2018

Numéro de version 15

Révision: 27.06.2018

---

**Nom du produit: DPD Acidifying**


---

(suite de la page 6)

- |  |   |
|--|---|
| <b>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable.   |
| <b>· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable.   |
| <b>· Indications complémentaires de transport :</b>  | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |
- 

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
  - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
  - **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
  - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- 

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **Remarques pour formation.**  
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
- **Acronymes et abréviations:**  
 EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)  
 OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
 STOT: specific target organ toxicity  
   SE: single exposure  
   RE: repeated exposure  
 EC50: half maximal effective concentration  
 IC50: half maximal inhibitory concentration  
 NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 DOT: US Department of Transportation  
 IATA: International Air Transport Association  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- **Sources.**  
Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence. IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)